



Rawdon

Forte de sa diversité

DEMANDE RELATIVE AUX USAGES CONDITIONNELS

Information concernant le cheminement de la demande

Procédure à effectuer par le propriétaire

→ Le formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé à la Municipalité avec tous les documents nécessaires et le paiement des frais applicables.

Procédure à effectuer par la Municipalité :

→ Lorsque la demande est complète et contient tous les documents et informations requis, il y a rédaction du rapport relatif à la demande d'usage conditionnel qui sera étudiée par le comité consultatif d'urbanisme. Des recommandations écrites sont formulées par le comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal.

→ Affichage d'un avis public aux 2 endroits règlementaires en plus d'un panneau sur le site annonçant le projet, le tout au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le conseil doit statuer sur la demande.

→ Prise de décision lors d'une séance du conseil municipal sous forme de résolution écrite.

→ Émission du permis lorsque la demande de permis est complète.

Coûts

Les frais d'étude de **750,00 \$** sont encaissés lors de la demande et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec le Règlement en vigueur concernant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon

Documents requis

Procuration (si le demandeur n'est pas le propriétaire)

Présentation sur un **plan de la localisation**, réalisé par un arpenteur-géomètre, un architecte, un urbaniste ou un autre professionnel ou technicien compétent en la matière démontrant clairement le projet relatif à l'usage conditionnel avec:

- Les différents usages, les bâtiments, les constructions, les installations, les structures et les aménagements importants projetés tel, par exemple, l'aire de stationnement et les zones tampons et boisées
- Les dimensions au sol, les marges de localisation et espaces libres entre les constructions, les usages et tout autre élément nécessaire à la bonne compréhension du projet

Concepteur du plan :

Numéro du plan :

Des **plans d'architecture** en élévation, des croquis couleur en perspective ou des photos et des échantillons couleur démontrant bien l'apparence, l'architecture et les matériaux de revêtement des différents éléments du projet

Concepteur du plan :

Numéro du plan :

Un **document de présentation argumentaire** présentant l'usage conditionnel avec l'ensemble du projet s'il y a lieu, en tenant compte de l'environnement de celui-ci et des critères à respecter en vertu du présent règlement

Tout autre plan ou document jugé nécessaire par le CCU, suite à une première analyse, afin d'émettre une opinion claire sur la conformité du projet vis-à-vis les objectifs et critères qui y sont rattachés en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels

Identification

Propriétaire

Nom :

Adresse :

Demandeur

Nom :

Adresse :

Municipalité de Rawdon

3647, rue Queen
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Téléphone : (450) 834-2596
Télécopieur : (450) 834-3031

urbanisme@rawdon.ca
rawdon.ca

